**Service Entreprendre**

**C. S. 90109 - 62252 HENIN-BEAUMONT Cedex**

Affaire suivie par : Arnaud de Rigné

Tél. 03.91.83.03.90.

Fax. 03.91.83.03.99.

Mail : [arnaud.DERIGNE@mairie-heninbeaumont.fr](mailto:arnaud.DERIGNE@mairie-heninbeaumont.fr)

Le

Nos réf : SE / AD/ 2021

Objet : Mise en concurrence de l’occupation du domaine public

**Madame, Monsieur,**

La commune d’Hénin-Beaumont met à disposition son domaine public pour y accueillir trois activités non sédentaires pour l’édition 2021 d’Hénin Plage (de 12h à 19h du 14/07/21 au 15/08/21 inclus). Les emplacements sont situés autour du lac du bord des eaux, dans l’enceinte de l’évènement et accueilleront, dans trois chalets en bois :

* une vente de boissons de groupe 3,
* une friterie,
* une vente de glaces et granités.

Conformément au principe d’égalité de traitement, liberté d’accès et transparence des procédures, la municipalité d’Hénin-Beaumont a mis en place un dossier de candidature prenant en considération l’ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques qui oblige, à partir du 1er juillet 2017, à mettre en concurrence toutes les autorisations d’occupation du domaine public. Pour ce faire, le dossier de candidature devra être prioritairement remis par voie électronique et sera évalué selon les critères suivants :

* 40% sur l’expérience professionnelle, les formations,
* 30% sur les produits proposés,
* 20% sur les efforts faits pour la décoration du chalet mis à disposition et des espaces extérieurs,
* 10% sur le montant de la redevance proposée.

Dans ce dossier de candidature, il vous est demandé de renseigner les articles que vous souhaitez vendre, mais vous avez également la possibilité de faire des propositions d’articles qui seront appréciés par la commission de sélection. Par ailleurs, vous devez vous acquitter de la redevance d’occupation du domaine public en proposant un montant dans le dossier de candidature et prendre acte que les trois restaurateurs retenus devront, en contrepartie, collectivement organiser 10 soirées thématiques festives tous les vendredis et samedis durant toute la durée de la manifestation.

Votre candidature sera étudiée à partir de :

1. l’argumentaire développé dans ce dossier de candidature,

2. des compléments d’information fournis dans votre lettre d’accompagnement,

3. de photographies significatives présentant vos articles et illustrant votre outil de vente.

Dans un souci d’harmonisation et d’attractivité, la commission de sélection des candidatures, se réserve la possibilité de refuser les candidatures qui proposeraient une duplication d’un espace de vente comportant les mêmes produits, les activités non assurées et non réglementées. Dès que les candidatures auront été examinées en commission, elles feront l’objet d’une autorisation individuelle, ou d’un courrier de refus le cas échéant.

**Dossier complet à retourner de préférence par voie électronique à l’adresse : «laurent.pawlak@mairie-heninbeaumont.fr » avant le 19 mars 2021 à 18h00, délai de rigueur. Ou à l’attention de :**

**Monsieur le Maire d’Hénin-Beaumont**

**Mise en concurrence du domaine public**

**1 place Jean Jaurès**

**62110 HENIN BEAUMONT**

Je vous prie d’agréer, **Madame, Monsieur**, l’expression de mes respectueuses salutations.

Steeve BRIOIS

Maire d’Hénin-Beaumont